



COMPTE RENDU CAPL du 29/06/2018 MUTATIONS au 1^{er} septembre 2018

Les CAPL des cadres A, C et B ont été pour le moins expéditives : respectivement 45 minutes, 35 minutes et 50 minutes.

A l'issue des CAP, les vacances s'établissent comme suit :

Cadre A :

-1,6 effectifs

Cadre B :

-18,30 effectifs à l'issue de la CAP : 17 arrivées nettes dans le département (21 arrivées – 4 départs)

Cadre C :

- 8,70 effectifs à l'issue de la CAP : 11 arrivées nettes dans le département (14 arrivées – 3 départs).
18 stagiaires ont intégré le département au 11/06 ou au 30/07 et rejoindront leur service d'affectation au 11/06 ou au 30/07 selon leur période de formation à l'ENFIP.

L'administration doit nous fournir la liste des départs en retraite.

À ce sujet le Directeur a remarqué qu'il serait souhaitable une « solidarité » entre les générations, notamment en faisant savoir suffisamment en amont au service RH la date de départ à la retraite, pour ainsi pénaliser le moins possible le service et donc les collègues. Il nous a informé en effet qu'un départ massif était prévu pour les 4 prochaines années

Il a signalé le grand fossé existant entre les revenus perçus en activité et les revenus perçus à la retraite !!!!

Le Directeur a été très clair : la règle de l'ancienneté ne prévaut pas, seul l'intérêt du service prévaut. Il en convient cependant que ce n'est pas satisfaisant . Ceci est la conséquence d'une pénurie d'effectifs de plus en plus criante, la Direction doit parer au plus urgent.

Les élus CGT A, B et C ont voté contre le mouvement compte-tenu des manques d'effectifs et des difficultés à donner satisfaction à tous les agents.

**La liste nominative des mouvements est disponible sur Ulysse-Ulysse63-
N'hésitez pas à contacter vos élus pour plus de renseignements.**

Les élus CGT :

cadres A: Joëlle Beuzit, Mathilde Pombo

cadres B: Marion Auzat, Marie-Thérèse Bote, Sylvie Carvalho-Rodrigues

cadres C : Cyril Girard, Cédric François

<http://www.dgfip.cgt.fr/63/>

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Monsieur le Président,

Depuis de trop nombreuses années, les suppressions massives d'emplois dans la fonction publique frappent en priorité la DGFIP. Le département du Puy de Dôme n'est pas épargné, les services sont exsangues, les agents sont à bout !

Cette CAPL s'annonce dans la continuité du dernier CTL ayant acté l'adaptation des structures et du réseau (ASR) et confirmé les attaques sans précédent des services de la DGFIP.

L'ASR fait des ravages : au prétexte d'efficacité, elle n'a d'autre objectif que d'adapter les services à une diminution constante des moyens humains et matériels.

Les politiques successives de suppressions d'emplois relayées par la Direction Générale aboutissent à un resserrement accéléré du réseau et au démantèlement des missions.

Les fusions de postes, les réorganisations de services, les transferts d'activités et autres réorganisations à venir sont guidés par les restrictions budgétaires et ont ainsi un impact direct sur les affectations des agents tant au plan national que local. Elles ne font qu'aggraver leur inquiétude concernant leur devenir et celui du service public.

Le projet de mutation que vous nous présentez aujourd'hui est l'illustration parfaite des contraintes budgétaires et de la gestion de la pénurie des effectifs.

Pour toutes ces raisons les élus CGT de la DDFIP 63 voteront contre le mouvement juridique que vous nous présentez aujourd'hui pour les affectations au 1 septembre 2018.